

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

OBJET

17

**Avenant n°2 au marché public
de fouilles archéologiques –
rénovation
de la place Xavier Ricard**

République Française

Accusé de réception en préfecture
069-216902023-20250213-DCM-20250213-17-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2025

Liste des délibérations publiée le 21 février 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL (pouvoir à Mme CHOMEL de VARAGNES jusqu'au rapport n° 2), VINCENS-BOUGUEREAU, LATHUILLIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, KOWALSKI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres excusés : Mmes et M. BARRIER (pouvoir à M. CAUCHE), DUPUIS (pouvoir à Mme BAZAILLE), VIEUX-ROCHAS (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU).

Madame le Maire explique que pour ses travaux d'aménagement visant la rénovation de la place Xavier Ricard, des fouilles archéologiques ont été prescrites par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Une procédure de consultation a été ouverte et un marché public de prestation de service pour des fouilles archéologiques autorisée par la délibération du conseil municipal du 9 septembre 2024.

Le marché 2024-02500 a été notifié avec le groupement conjoint INRAP / SOGEA Rhône-Alpes pour un montant tranche ferme de 635 164,94€ HT et 3 tranches optionnelles/conditionnelles respectivement de 32 338,96 € HT, 31 973,41 € HT et 153 622,80 € HT.

D'une part, un avenant n°1 a été acté par délibération du 19 décembre 2024 afin de prendre en compte des travaux supplémentaires concernant l'évacuation et l'approvisionnement de matériaux de carrière pour effectuer les remblais dans le cadre des fouilles des secteurs A et B pour un montant total de 76 074,11€ HT soit 91 288,94 € TTC. Les quantités de matériaux concernant le secteur B « place et parvis de l'Église » étaient estimatives et sont finalement inférieures à la prévision. Un avenant 2 est alors nécessaire pour acter une moins-value sur la tranche ferme de – 11 082,90 € HT soit – 13 299,48 € TTC.

D'autre part, par courrier du 3 décembre 2024, le Service Régional de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a demandé l'affermissement de deux tranches conditionnelles, dont une de manière partielle (conformément à l'article 6.1 du CCAP) détaillées ci-dessous. Il s'agit de :

- l'affermissement total d'une première tranche conditionnelle 1 correspondant à la fouille et l'étude de 5 individus pour un montant de 16 169,48 € HT (soit 19 403,38€ TTC)
- et de l'affermissement partiel d'une première tranche conditionnelle 3 correspondant à 5 jours ouvrés à effectif constant auxquels s'ajouteront les moyens techniques et la provision de post-fouille correspondant, pour un montant de 32 373,41 € HT (soit 38 848,09 € TTC)

Soit un total de 48 542,89 € HT, soit 58 251,47 € TTC.

Par conséquent ; le montant global de l'avenant n°2 comptabilisant les moins-values et les tranches affermies s'élève à 37 459,99 € HT soit 44 951,99€ TTC.

L'augmentation par rapport au montant initial du marché est de + 5,26% (et + 17,87 % par rapport au montant cumulé prenant en compte l'avenant n°1). L'avis préalable de la commission d'appel d'offres a été requis.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER les moins-values issues des prestations supplémentaires détaillées dans l'avenant n°1,
- APPROUVER l'affermissement des tranches conditionnelles,
- AUTORISER madame le Maire à signer l'avenant n°2 correspondant avec l'entreprise INRAP, titulaire du marché n°2024-02500.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les moins-values issues des prestations supplémentaires détaillées dans l'avenant n°1,

- APPROUVE l'affermissement des tranches conditionnelles,

- AUTORISE madame le Maire à signer l'avenant n°2 correspondant avec l'entreprise INRAP, titulaire du marché n°2024-02500.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : avenant



Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 12 février 2025



SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

10 rue Deshay - BP 27
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon
Tél : 04.72.32.59.16
Courriel : marches-publics@ville-saintefoyleslyon.fr

**MARCHÉ DE SERVICES PASSE SELON UNE PROCÉDURE
FORMALISÉE**
(art. L2124-2, R2161-2 à et R2161-5 du code de la commande publique)

Marché N°2024-02500

**RÉNOVATION DE LA PLACE XAVIER RICARD
FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES**

AVENANT N°2

Ordonnateur et Pouvoir adjudicateur :
Le Maire, Véronique SARSELLI

Comptable assignataire des paiements :
Centre des Finances Publiques de Caluire
1 rue Claude Baudrand, 69300 Caluire-et-Cuire

ARTICLE 1 / IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon

Téléphone : 04.72.32.59.16

10 rue Deshay

Courriel : marches-publics@ville-saintefoyleslyon.fr

69110 SAINTE-FOY-LÈS-LYON

ARTICLE 2 / IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU MARCHÉ PUBLIC

Institut National de Recherches Archéologiques Courriel : convention-ara@inrap.fr
Préventives - INRAP

SIRET : 180 092 264 00225

Siège social: 121 rue d'Alésia - 75014 PARIS

Agence de Lyon : 12 rue Louis Maggiorini – 69675

Bron Cedex

SOGEA RHÔNE-ALPES

Téléphone : 04 72 22 45 34 / 06 14 52 60 36

Siège : Immeuble SADENA – 34 rue Antoine SIRET : 344 352 448 00528

PRIMAT – CS 40250 – 69603 VILLEURBANNE

Cedex

Agence de Lyon : 24 rue Champ Dolin – CS

70178 – 69290 SAINT PRIEST

ARTICLE 3 / OBJET DU MARCHÉ PUBLIC

Objet : Réalisation de fouilles archéologiques dans le cadre des travaux de rénovation de la place X Ricard

Date de notification : 10/09/24

Montant initial -	Tranche	635 164,94	€ HT	soit	762 197,93	€ TTC
ferme :						

Montant avenant n°1 :	76 074,11	€ HT	soit	91 288,94	€ TTC
-----------------------	-----------	------	------	-----------	-------

Montant total :	711 239,05	€ HT	soit	853 486,87	€ TTC
-----------------	------------	------	------	------------	-------

ARTICLE 4 / MOTIFS DE L'AVENANT

Fondement juridique de l'avenant : articles L2194-1 et R2194-1 du Code de la commande publique, article 6.1 du CCAP

Le présent avenant prend en compte des moins-values concernant la tranche ferme. En effet, la quantité de matériaux pour le secteur B « Place et parvis devant l'Église » a été estimée à 125 m³ de remblais pour les caves et vides existants qui s'est finalement élevée à 67,50 m³. De plus, la quantité de remblais et de protection concernant les sépultures a été estimée à 22,50 m³ mais s'est finalement élevée à 6 m³. La moins-value s'élève à – 11 082,90 € HT soit – 13 299,48 € TTC.

De plus, par courrier du 3 décembre 2024, le Service Régional de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a demandé l'affermissement de deux tranches conditionnelles, dont une de manière partielle (courrier en annexe et conformément à l'article 6.1 du CCAP) détaillées ci-dessous et confirmées par devis annexé au présent avenant. En détail, il s'agit de :

- l'affermissement total d'une première tranche conditionnelle 1 correspondant à la fouille et l'étude de 5 sépultures pour un montant de 16 169,48 € HT (soit 19 403,38€ TTC)

- l'affermissement partiel d'une première tranche conditionnelle 3 correspondant à 5 jours ouvrés à effectif constant auxquels s'ajouteront les moyens techniques et la provision de post-fouille correspondant, pour un montant de 32 373,41 € HT (soit 38 848,09 € TTC)

Soit un total de 48 542,89 € HT, soit 58 251,47 € TTC.

Par conséquent ; le montant global de l'avenant 2 comptabilisant les moins-values et les tranches affermies s'élève à 37 459,99 € HT soit 44 951,99 € TTC.

La répartition entre les co-traitants est jointe en annexe.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

OUI

NON

Montant de l'avenant 2:

Nouveau montant du marché public :

Montant HT moins-values : -11 082,90 euros

Montant HT tranches conditionnelles : 48 542,89 euros

Total HT avenant 2 : 37 459,99 euros

Montant HT : 748 699,04 euros

Taux de la TVA : 20,00 %

Taux de la TVA : 20,00 %

Montant TTC : 44 951,99 euros

Montant TTC : 898 438,86 euros

% d'écart introduit par l'avenant n°2 par rapport au montant initial : 9,50 %

% d'écart introduit par l'avenant n°2 par rapport à l'avenant 1 : -1,60 %

ARTICLE 5 / VALIDITÉ DU MARCHÉ PUBLIC INITIAL

Toutes les autres clauses du marché public initial demeurent valables et applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Par ailleurs le titulaire renonce à tout recours pour tout événement trouvant sa cause à une date antérieure à la signature du présent avenant par ses soins, dans le cadre de l'exécution du présent marché.

ARTICLE 6 / SIGNATURE

Fait à, le

Pour la société,
(Nom, qualité du signataire, cachet)

Lu et approuvé en application de la délibération du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon, le

Pour la Ville,
L'acheteur,
Le Maire,

Véronique SARSELLI